



Sécuriser les mezzanines

Équiper les mezzanines et plateformes situées en hauteur d'escaliers, de garde-corps et de moyens mécanisés pour la manutention des charges contribue à limiter les chutes au travail.

+ Vérifiez que les mezzanines sont adaptées

- Veillez à ce que le garde-corps soit constitué d'une lisse (barre horizontale) dont la hauteur est comprise entre 1 et 1,1 m, d'une lisse intermédiaire à mi-hauteur et d'une plinthe afin d'éviter tout risque de chutes.
- Vérifiez que l'éclairage est adapté (100 lux minimum) et non éblouissant.

+ Équipez les mezzanines d'accès adaptés

- L'accès à la plateforme doit être réalisé par un escalier et, éventuellement, un ascenseur.
- Utilisez des aides mécanisées pour monter et descendre les charges lourdes :
 - appareils de levage adaptés et zone de dépose de charge équipée d'un garde-corps éclusé,
 - convoyeur mécanisé.

● ● ● + Informez vos salariés

Il est important d'informer les salariés sur les risques de chutes et, notamment, de leur demander de :

- éviter le port manuel de charges dans les escaliers : il doit être limité à des charges légères et peu encombrantes permettant la tenue de la main courante,
- ne pas utiliser téléphone, montre connectée ou tablette lors des déplacements,
- signaler les anomalies présentes sur l'installation (escalier, garde-corps, allées de circulation...).

Cette information est à renouveler régulièrement.



POUR ALLER PLUS LOIN

- Risques liés aux chutes de hauteur. Dossier web INRS, disponible sur www.inrs.fr

- Conception des lieux et des situations de travail. Santé et sécurité : démarche, méthodes et connaissances techniques. INRS, ED 950

- Prévention des risques de chutes de hauteur. INRS, ED 6110

- Sites web : www.inrs.fr
www.ameli.fr